

collectif ...
adresse

Madame/Monsieur le député/le sénateur

N° de téléphone :

A..., le

Objet : Demande d'arrêt du déploiement des compteurs communicants pour l'ensemble du territoire national.

Madame la députée/sénatrice/Monsieur le député/sénateur,

Nous sommes des citoyens hautement inquiets face aux dangers que représentent les compteurs d'électricité (Linky), de gaz (Gazpar) et d'eau communicants. Comme nous, partout en France des collectifs de citoyens et des communes se mobilisent contre l'installation de ces compteurs dits « intelligents ».

Nous nous opposons à ces compteurs pour les raisons suivantes :

- Ces compteurs constituent un risque réel d'atteinte à la santé. Ils utilisent la technologie CPL et injectent sur le circuit électrique des usagers des radiofréquences en KHz, rayonnant tout autour des câbles et appareils électriques du logement. Ils nécessitent également des concentrateurs fonctionnant avec des bornes GPRS (700 000 antennes-relais supplémentaires) et des radiofréquences en MHz. Les compteurs « intelligents » contribuent ainsi à augmenter la pollution électromagnétique dans notre environnement. L'OMS classe les radiofréquences en tant que cancérigènes probables et la communauté médicale et scientifique communique très régulièrement sur les dangers des champs électromagnétiques pour la santé humaine.
- Ces compteurs constituent un risque réel d'atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles. Ils permettent aux gestionnaires de réseaux de collecter des données personnelles et de les revendre, sans l'accord des usagers, laissant craindre pour l'avenir des dérives policières et commerciales.
- L'installation de ces compteurs représente un coût de 5 à 8 milliards pour la France et les usagers des réseaux électriques, d'eau et de gaz sans apporter de réelle amélioration ni une nette baisse de la consommation des ménages.
- Ces compteurs constituent un risque réel d'atteinte à la sécurité. Tout le réseau électrique national sera vulnérable au piratage, à l'espionnage et au cyberterrorisme. En outre, de multiples incendies sur le réseau électrique sont consécutifs à la pose des compteurs Linky.

S'appuyant sur la directive européenne n° 2006/32 du 5 avril 2006, la France a décidé le déploiement de ces compteurs « intelligents » sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, en France, ils nous sont imposés alors que la loi de transition énergétique ne stipule nulle part que ces compteurs sont obligatoires pour les citoyens. Les gestionnaires des réseaux imposent leur installation à l'ensemble des usagers dans le non-respect de leurs droits les plus fondamentaux.

Or, la directive européenne prévoit que ces compteurs soient déployés uniquement si cela est techniquement et économiquement viable. Plusieurs pays européens (Lituanie et République Tchèque récemment) ont ainsi refusé le déploiement du compteur Linky sans être inquiétés par les instances européennes. Les États ont donc la possibilité de les refuser.

Les méthodes illégales employées par ENEDIS et ses sous-traitants visant à imposer à tous l'installation des compteurs communicants vont à l'encontre de nos libertés individuelles et ne tiennent pas compte des innombrables refus qui leur ont été adressés par courrier recommandé ou sommation d'huissier, y compris ceux accompagnés d'un certificat médical.

Afin d'être écologique, et pour éviter un futur scandale sanitaire, la transition énergétique se doit d'être solidaire et ne peut ignorer plus longtemps les nombreuses personnes souffrant d'électrosensibilité et leurs familles (au moins 5 % de la population, ce taux augmentant proportionnellement à l'augmentation des radiofréquences dans l'environnement) ou d'autres maladies (cancers, Alzheimer, troubles cognitifs, du sommeil, maux de tête...) liées à une exposition excessive aux champs électromagnétiques (cf les témoignages de personnes malades suite à l'installation de ces compteurs :

<https://docs.google.com/document/d/1uum9od-sraVqaKxnEZwn98rtbX5pCzMuAOSTICud5jq/edit?pli=1>)

Nous sollicitons aujourd'hui auprès de vous une audience afin de vous expliquer plus en détail nos motivations et demandons aux élus de la Nation des droits de l'Homme, dont vous faite partie, de proposer et de voter l'arrêt du déploiement des compteurs communicants fonctionnant avec des radiofréquences et d'engager une vraie réflexion sur des techniques alternatives aux technologies radiatives, plus respectueuses de la santé humaine, de l'intégrité des citoyens et de notre environnement.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le ..., l'expression de nos sincères salutations.